

DEC181570DRH

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 24 Janvier 2018 portant nomination de M. PETIT aux fonctions de Président du CNRS,

VU la décision n°DEC150174DRH du 15 janvier 2015 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des adjoints techniques de la recherche,

DECIDE

Article 1er : Monsieur Zoubeir ZADVAT, directeur adjoint administratif de l'INSMI, est nommé membre titulaire à la commission administrative paritaire du corps des adjoints techniques de la recherche à compter du 1^{er} mai 2018, en remplacement de Madame Claire FERRAS-FLEUTRY.

Article 2 : Madame Camille FAIVRE, ingénieur d'études à l'UMR 7597, est nommée membre suppléant à la commission administrative paritaire du corps des adjoints techniques de la recherche à compter du 1^{er} mai 2018, en remplacement de Monsieur Zoubeir ZADVAT.

Article 3 : Le président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mai 2018

Antoine PETIT

